

# Masterclass IRC 2024 - session 1 : analyse de la jurisprudence en matière d'IRC sur l'année écoulée

## À qui s'adresse cette formation ?

- **Fiscalistes et professionnels du chiffre** : cherchant à approfondir leurs connaissances en matière d'IRC.
- **Juristes et avocats** : intéressés par les évolutions légales et jurisprudentielles en fiscalité.
- **Comptables et conseillers fiscaux** : souhaitant améliorer leur pratique grâce à une meilleure compréhension des jurisprudences récentes.
- **Étudiants en droit fiscal** : désirant se familiariser avec les analyses pratiques des décisions jurisprudentielles.

## Objectifs de la formation :

1. **Comprendre les évolutions jurisprudentielles récentes :**
  - Analyse approfondie des décisions clés rendues en matière d'IRC au cours de l'année écoulée.
2. **Identifier les implications pratiques :**
  - Étudier les conséquences des mesures anti-abus et des nouvelles approches jurisprudentielles.
3. **Renforcer les compétences en résolution de cas complexes :**
  - Explorer des cas concrets pour mieux appréhender les enjeux en matière d'IRC.
4. **Favoriser l'interactivité :**
  - Offrir la possibilité aux participants de soumettre leurs cas concrets aux orateurs pour une analyse en direct.

## Contenu de la formation :

1. **Analyse de la jurisprudence récente :**
  - Étude des décisions des juridictions administratives pertinentes en matière d'IRC.

## 2. Mesures anti-abus :

- Exploration des nouvelles mesures et de leur impact sur les pratiques professionnelles.

## 3. Cas pratiques :

- Illustration des concepts à travers des situations concrètes rencontrées par les participants.

### Intervenants :

- **Georges Simon** : Managing Partner, SIMON Law. Expert en réorganisations d'entreprises, transactions immobilières et financières, avec une vaste expérience en contentieux fiscaux.
- **Alain Steichen** : Managing Partner, BSP. Spécialiste en migrations d'entreprises, restructurations internationales et litiges fiscaux complexes.

**Accréditation** : formation agréée par le Barreau de Luxembourg.

**Contact** : pour toute question concernant la formation, contactez Fiona Huet-Zitouni :

- Email : [formations@legitech.lu](mailto:formations@legitech.lu)

**Éligibilité** : cette formation est éligible aux vouchers Legitech. Inscrivez-vous en contactant notre service formation : [formations@legitech.lu](mailto:formations@legitech.lu).

# Masterclass IRC 2024 - session 2 : l'impact des règles du pilier 2 sur les entreprises multinationales

## À qui s'adresse cette formation ?

- **Fiscalistes et professionnels du chiffre** : cherchant à comprendre l'impact des règles du Pilier 2 sur les entreprises multinationales.
- **Juristes et avocats** : intéressés par les évolutions législatives internationales en fiscalité.
- **Comptables et conseillers fiscaux** : souhaitant étudier les implications pratiques des mesures BEPS sur leurs clients.
- **Étudiants en droit fiscal** : désirant se familiariser avec les enjeux globaux de la fiscalité internationale.

## Objectifs de la formation :

1. **Comprendre les règles du pilier 2 :**
  - Appréhender les principes et objectifs des mesures BEPS Pilier 2.
2. **Analyser l'impact sur les entreprises multinationales :**
  - Identifier les conséquences pratiques pour les structures fiscales internationales.
3. **Renforcer les compétences en gestion de conformité fiscale :**
  - Explorer les stratégies d'adéquation aux nouvelles régulations internationales.
4. **Favoriser l'interactivité :**
  - Offrir la possibilité aux participants de soumettre leurs cas concrets aux orateurs pour une analyse en direct.

## Contenu de la formation :

1. **Cadre général du BEPS Pilier 2 :**
  - Introduction aux règles et objectifs principaux.
2. **Taux minimum d'imposition global :**
  - Exploration des implications pratiques d'un taux minimum de 15 %.

### 3. Impact sur le Luxembourg :

- Analyse des spécificités locales et des ajustements nécessaires pour les entreprises luxembourgeoises.

### 4. Cas pratiques :

- Illustration des concepts à travers des exemples concrets rencontrés par les participants.

#### **Intervenants :**

- **Olivier Buschman** : Partner, Cross-Border Tax, DELOITTE. Expert en conformité fiscale directe et reporting pour les multinationales.
- **Alain Steichen** : Managing Partner, BSP. Spécialiste en migrations d'entreprises, restructurations internationales et litiges fiscaux complexes.

**Accréditation** : formation agréée par le Barreau de Luxembourg.

**Contact** : pour toute question concernant la formation, contactez Fiona Huet-Zitouni :

- Email : [formations@legitech.lu](mailto:formations@legitech.lu)

**Éligibilité** : cette formation est éligible aux vouchers Legitech. Inscrivez-vous en contactant notre service formation : [formations@legitech.lu](mailto:formations@legitech.lu).

# Masterclass IRC 2024 - session 3 : la requalification des instruments de dette

## À qui s'adresse cette formation ?

- **Fiscalistes et professionnels du chiffre** : cherchant à approfondir leurs connaissances sur la requalification des instruments de dette.
- **Juristes et avocats** : intéressés par les évolutions législatives et jurisprudentielles en fiscalité internationale.
- **Comptables et conseillers fiscaux** : souhaitant mieux comprendre les implications pratiques des mesures anti-abus sur les instruments financiers.
- **Étudiants en droit fiscal** : désirant se familiariser avec les principes et cas pratiques relatifs à la requalification des dettes.

## Objectifs de la formation :

1. **Comprendre les règles de requalification :**
  - Analyser les principes clés de la requalification des instruments de dette et leur impact.
2. **Évaluer les implications fiscales :**
  - Identifier les conséquences pratiques sur les structures fiscales et financières des entreprises.
3. **Renforcer les compétences en analyse de cas complexes :**
  - Explorer des exemples concrets pour mieux appréhender les enjeux fiscaux et juridiques.
4. **Encourager l'interactivité :**
  - Offrir la possibilité aux participants de soumettre leurs cas pratiques pour une analyse détaillée par les experts.

## Contenu de la formation :

1. **Principes généraux de requalification :**
  - Introduction aux critères et règles de requalification des instruments de dette.

## 2. Conséquences fiscales et juridiques :

- Étude des impacts pour les entreprises et les institutions financières.

## 3. Cas pratiques :

- Analyse d'exemples concrets et des stratégies pour éviter les écueils liés à la requalification.

### Intervenants :

- **Gaëlle Felly** : Partner, BSP. Experte en fiscalité internationale, restructurations et planifications fiscales transfrontalières.
- **Alain Steichen** : Managing Partner, BSP. Spécialiste en migrations d'entreprises, restructurations complexes et contentieux fiscaux.

**Accréditation** : formation agréée par le Barreau de Luxembourg.

**Contact** : pour toute question concernant la formation, contactez Fiona Huet-Zitouni :

- Email : [formations@legitech.lu](mailto:formations@legitech.lu)

**Éligibilité** : cette formation est éligible aux vouchers Legitech. Inscrivez-vous en contactant notre service formation : [formations@legitech.lu](mailto:formations@legitech.lu).

# Masterclass IRC 2024 - session 4 : le traitement fiscal du rachat d'actions et de classes d'actions

## À qui s'adresse cette formation ?

- **Fiscalistes et professionnels du chiffre** : cherchant à approfondir leurs connaissances sur le traitement fiscal des rachats d'actions.
- **Juristes et avocats** : intéressés par les évolutions législatives et jurisprudentielles en fiscalité internationale.
- **Comptables et conseillers fiscaux** : souhaitant mieux comprendre les implications pratiques des règles relatives aux rachats d'actions.
- **Étudiants en droit fiscal** : désirant se familiariser avec les principes et cas pratiques relatifs aux transactions sur actions.

## Objectifs de la formation :

1. **Comprendre les règles applicables au rachat d'actions :**
  - Analyser des principes généraux gouvernant ces transactions et leurs implications fiscales.
2. **Étudier les impacts des mesures anti-abus :**
  - Identifier les conséquences des règles de prix de transfert et d'abus de droit sur ce type de transactions.
3. **Renforcer les compétences en analyse de cas complexes :**
  - Explorer des exemples concrets pour mieux appréhender les enjeux fiscaux et juridiques.
4. **Encourager l'interactivité :**
  - Offrir la possibilité aux participants de soumettre leurs cas pratiques pour une analyse détaillée par les experts.

## Contenu de la formation :

1. **Principes généraux sur le rachat d'actions :**
  - Introduction aux critères et règles régissant ces transactions.

## 2. Conséquences fiscales et juridiques :

- Étude des impacts pour les entreprises et les investisseurs.

## 3. Cas pratiques :

- Analyse d'exemples concrets et des stratégies pour éviter les écueils liés aux rachats d'actions.

### Intervenants :

- **Pol Mellina** : Partner, BSP. Spécialiste en transactions transfrontalières, contentieux fiscal et fiscalité nationale et internationale.
- **Alain Steichen** : Managing Partner, BSP. Spécialiste en migrations d'entreprises, restructurations complexes et contentieux fiscaux.

**Accréditation** : formation agréée par le Barreau de Luxembourg.

**Contact** : pour toute question concernant la formation, contactez Fiona Huet-Zitouni :

- Email : [formations@legitech.lu](mailto:formations@legitech.lu)

**Éligibilité** : cette formation est éligible aux vouchers Legitech. Inscrivez-vous en contactant notre service formation : [formations@legitech.lu](mailto:formations@legitech.lu).